



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 3614

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche le statut des « papys et des mamys trafics » qui assurent devant les groupes scolaires une sécurité appréciée tant par les parents, les enseignants, que les écoliers.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ne peut qu'être favorable à tout ce qui est de nature à améliorer la sécurité des enfants à l'entrée et à la sortie des établissements scolaires. Toutefois, la sécurité des personnes, notamment des élèves, sur la voie publique, y compris aux abords immédiats des écoles est de la compétence du maire. Les mesures prises dans ce cadre peuvent cependant être utilement prises en concertation avec toutes les parties intéressées, notamment les personnels des établissements et les familles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3614

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3325

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4321